

Il faut modifier la formule de calcul !

L'accord de prime de participation doit être renégocié pour les trois prochaines années.

Le calcul de cette prime est « assez simple », puisqu'il consiste à distribuer un pourcentage des bénéfices du groupe France (Résultat Opérationnel Courant) aux salariés. **Ce pourcentage est actuellement de 6%.**

Malheureusement, le précédent accord, signé par FO et la CGC a produit pour 2013 - 2014 - 2016 le plus bas niveau de prime distribué dans le groupe avec **un montant moyen de 598 €** pour ces trois années (**630 €** si on ajoute le supplément négocié en mars - voir Flash n°2 du 10 mars 2016).

Au moins 10 %. Pourquoi ?

Là encore, c'est simple et c'est juste ! Le % utilisé est de **6%** du résultat... alors que pour la période des trois précédents accords (de 2004 à 2012), la montant de la somme distribuée aux salariés représentait en moyenne **9,61 %** du ROC ! **Cette prime dépassait alors souvent 900 € (moyenne) !**

L'entreprise souhaite augmenter ses bénéfices pour retrouver le niveau d'avant 2011 (ce qu'elle a commencé à faire depuis 2013)... **mais elle ne souhaite pas partager cette dynamique avec ses salariés !!!**

La CFDT demande qu'au moins

10 %

des résultats soient redistribués aux salariés Carrefour

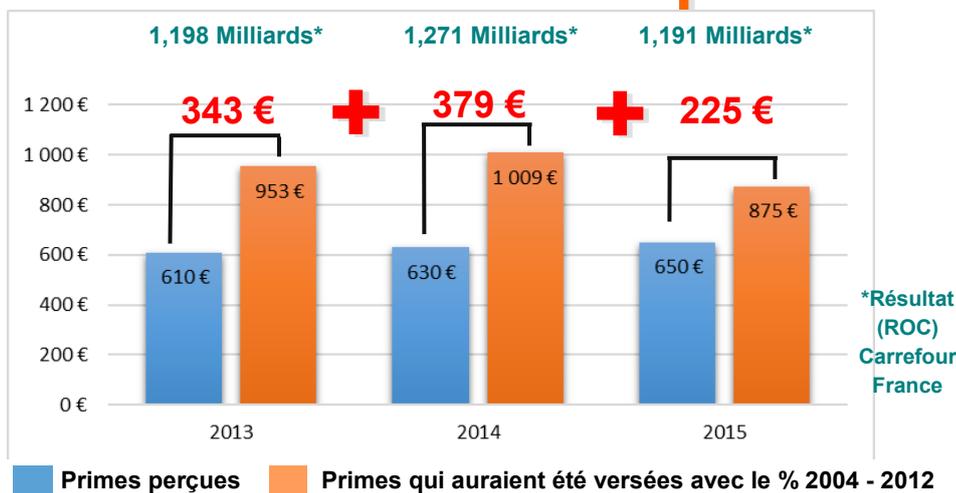


Le PDG Georges Plassat, nommé en 2012 date à laquelle le calcul de la prime est revu.

La CFDT a demandé à la direction de calculer le montant qu'aurait touché les salariés de 2013 à 2015 avec l'ancienne formule de calcul. Celle-ci a refusé !

Pourtant, ce n'est pas très difficile quand on sait que la somme distribuée sur la période 2004 - 2012 correspond à 9,61% de moyenne (estimation confirmé par l'expert du comité de groupe).

2013-2015 : 945 € en moins par salarié !





*Photos ci-dessus :
Intervention des délégués CFDT
lors de l'assemblée générale des
actionnaires en 2015...
Les militants CFDT ne manqueront
pas d'y poser les bonnes questions
le 17 mai prochain !*



Isabelle Calvez - DRH groupe France
depuis 2012

Une négociation particulièrement étrange ou finalement on nous fait comprendre que tout est déjà joué (merci FO et CGC).

Une attitude qui a tendance à se généraliser chez Carrefour.

Les autres revendications de la CFDT.

En plus du passage de 6 à 10 % du résultat, la CFDT demandait :

- Que la formule de calcul soit **revue tous les ans**. C'est possible puisque l'accord de participation de Carrefour Management le permet (voir Flash n°2).
- **Le chiffrage des éléments** qui ont diminué le résultat 2015 : rachat de DIA, transfert des loyers des galeries commerciales chez Carmila (filiale immobilière de Carrefour), impact de la taxe sur les surfaces commerciales. **En attente...**
- La **neutralisation des événements** de nature exceptionnelle, comme le rachat de DIA dont la situation difficile était connue.
- L'assistance d'un **expert** pour analyser les éléments qui impactent le calcul de la RSP.

Des revendications qui ne seront pas entendues puisqu'au final c'est...

...à prendre ou à laisser !

La DRH du Groupe, Isabelle Calvez a indiqué que la direction ne souhaitait ni négocier la formule de calcul (elle restera à 6%), ni les modalités de l'accord.

Pour résumé, on nous laisse « la possibilité » de reconduire l'accord en l'état ou pas.

Au final, un simulacre de négociations bien inutile, avec comme menace permanente l'application de la formule légale (formule prévue par la loi) ou pas d'accord du tout d'ailleurs.

Une façon de nous rappeler que même si on nous baisse notre prime... c'est mieux que rien ! Merci patron ! **Prochaine réunion le 12 mai...**